



Arborons notre avenir

sur la Pointe des Ardennes

avec l'Europe



2011-2013

Plan d'actions



2011-2013

PLIE NORD ARDENNES

Association du PLIE Nord Ardennes

Immeuble CISE - 43, rue Pasteur - 08320 VIREUX MOLHAIN

Tel : 03 24 42 67 78 - Fax : 03 24 42 67 63

Courriel : adm.apna@orange.fr



LE PLAN D' ACTIONS 2011-2013

Le plan d'actions se décline en trois dispositifs

Aux fins de répondre à l'instruction DGEFP n° 2009-22 du 08 juin 2009 :

- dispositif n° 1 (mesure 312) : animation et pilotage du PLIE, qui inclut la Structure d'Animation Territoriale et l'évaluation du PLIE
- dispositif n° 2 (mesure 312) : gestion des parcours, qui comprendra toutes les actions du plan d'actions, dont la mobilisation des contreparties publiques
- dispositif n° 3 (mesure 511) : gestion administrative et comptable (instruction, programmation/sélection, contrôle de service fait et visites sur place en cours d'exécution, contrôle qualité gestion, et plus généralement gestion de la convention de subvention globale)

DISPOSITIF 1 : ANIMATION ET PILOTAGE PLIE

AXE1 – COORDINATION TERRITORIALE

ACTION 1.1. Structure d'Animation Territoriale

- 1.1.1. Equipe opérationnelle PLIE
- 1.1.2. Evaluation PLIE interne et externe

Composé, avec l'Etat et le Service Public de l'Emploi, des collectivités locales, des entreprises, des chambres consulaires, des organismes socioprofessionnels, des organismes de formation, des structures d'insertion par l'activité économique, des associations, le PLIE revêt de ce fait l'aspect d'une véritable plateforme partenariale où se coordonnent les programmes en matière d'emploi, d'insertion professionnelle et de formation, avec la capacité d'impulser, en lien avec ses partenaires, toute action territorialisée permettant le retour à l'emploi durable de ses participants.

Les orientations principales sont la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs précis d'accès à l'emploi stable, le développement d'une offre de formation adaptée, et l'association incontournable des entreprises.

Plus précisément, il s'agit de proposer une offre de services, ayant pour préoccupations, d'une part de permettre la qualification et le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi qui en relèvent, et d'autre part de répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises du bassin par un processus de recrutement et d'aide à l'intégration dans l'entreprise.

Cette offre de service s'adressera aux participants du PLIE, c'est-à-dire à un public résidant sur le territoire du PLIE Nord Ardennes (qui regroupe les



cantons de Fumay, Givet et Revin) et composé notamment de demandeurs d'emploi avec un bas niveau de qualification, de femmes, de jeunes, de personnes de plus de cinquante ans..., tous ayant pour point commun l'impact de leurs freins spécifiques devant une problématique emploi.

Dans le but de s'assurer d'une construction de parcours efficace et d'accroître la cohérence dans le déroulement des parcours d'insertion professionnelle, le PLIE Nord Ardennes a construit un schéma de parcours individuel qui articule le travail des bénéficiaires/opérateurs tout au long du parcours et pendant des étapes.

DISPOSITIF 2: GESTION DE PARCOURS PLIE

AXE2 - GESTION DES COMPETENCES TERRITORIALES

ACTION 2.1. Référents de parcours

AXE3 - ACTIONS PERIPHERIQUE A L'EMPLOI

ACTION 3.1. Aides à la reprise d'activité

AXE4 - FORMATION

ACTION 4.1. Structure d'Appui à la Professionnalisation

ACTION 4.2. Formation qualifiante

AXE5 - ACCES A L'EMPLOI

ACTION 5.1. Mobilisation des Acteurs Economiques

ACTION 5.2. Insertion par l'Activité

ACTION 5.3. Actions spécifiques

L'intervention du PLIE s'organise à partir de la notion de parcours. Ce parcours, individualisé, a pour but l'insertion professionnelle des participants par l'accès à un emploi durable. Le parcours est donc l'élément fondateur qui doit motiver et argumenter le mode d'organisation qui permettra au PLIE de remplir son rôle essentiel.

Un parcours d'insertion individualisé, est caractérisé par l'articulation de différentes étapes permettant d'atteindre l'objectif défini. Une étape est une action d'insertion prescrite à un participant, qui a un début et une fin, ainsi qu'un ou plusieurs objectifs à atteindre. Dans un même temps, durant une même étape, la personne peut bénéficier d'actions complémentaires (exemples : le participant peut être en Contrat aidé et suivre une formation. Il peut bénéficier en complément d'interventions sociales, d'actions de soutien au vu de sa situation sociale, familiale, personnelle...).

Un bénéficiaire/opérateur est une structure qui reçoit, accompagne les participants dans des situations de travail et de formation. Ce sont des collectivités, des associations, des structures d'insertion par l'activité économique, des organismes de formation... Cet accompagnement du participant PLIE chez l'opérateur/bénéficiaire est assuré par un référent d'étape.



Le parcours d'insertion individualisé repose toujours sur un accompagnement individualisé jusqu'à la sortie du PLIE.

Pour ce faire, les professionnels de l'insertion et de l'emploi doivent, dans la mesure du possible, créer les conditions de cette avancée dans le parcours et impulser cette dernière à partir d'une démarche dynamique d'information, de conseil, de mise en situation formative ou de travail, de soutien, de remotivation, de mise en confiance de la personne en parcours.

Le PLIE permet au participant de s'engager sur un parcours d'insertion individualisé.

Le parcours implique un engagement de la personne. Un document (contrat d'engagement) contractualise la volonté du participant de s'engager dans un parcours d'accès à l'emploi durable.

DISPOSITIF 3: ASSISTANCE TECHNIQUE

AXE6 - GESTION DE LA CONVENTION SUBVENTION GLOBALE

FSE

ACTION 6.1. Structure de Gestion et de Contrôle

- 6.1.1. Equipe opérationnelle APNA
- 6.1.2. Contrôle Qualité Gestion
- 6.1.3. Externalisation des opérations APNA

Un organisme intermédiaire est un organisme qui assure une partie des tâches de gestion et de contrôle relevant de la compétence d'une autorité de gestion, elle-même responsable de la mise en œuvre et du contrôle d'un Programme opérationnel, pour une partie clairement identifiée du programme opérationnel. Il exécute ces tâches sous la responsabilité de l'autorité de gestion.

Une convention de subvention globale doit être conclue avec un organisme intermédiaire lorsque celui-ci assure la sélection d'opérations, y compris les siennes, et reçoit pour ce faire une enveloppe de crédits FSE. Ainsi, dès lors qu'un organisme intermédiaire souhaite redistribuer des subventions FSE à des organismes tiers, il ne peut le faire que dans le cadre d'une convention de subvention globale.

La subvention globale est sollicitée par un dossier de demande basé sur un modèle national complété le cas échéant régionalement par des demandes d'informations complémentaires.

L'organisme doit présenter des garanties de solvabilité et de compétence dans le domaine concerné par la subvention globale, des capacités en matière de gestion administrative et financière. Enfin, de manière générale, il est établi ou représenté dans la région concernée.

Afin d'instruire la demande de subvention globale et veiller notamment au respect de ces critères, l'autorité de gestion déléguée s'appuie sur le dossier de demande et sur l'ensemble des pièces jointes en appui (dont le descriptif du système de gestion et de contrôle, pour les capacités administratives).



Les services de la Trésorerie générale de région apportent leur expertise à l'instruction de la demande de subvention globale pour l'analyse de la capacité financière de l'organisme intermédiaire.

Le critère financier est un critère déterminant. Il doit pouvoir démontrer sa capacité à préfinancer une partie des aides du FSE auprès des bénéficiaires (avance, acomptes, solde). Il prend à sa charge les éventuelles conséquences financières résultant de manquements dans les missions et obligations liées à la mise en œuvre de la subvention globale.

La convention de subvention globale définit les conditions dans lesquelles l'autorité de gestion déléguée confie à l'organisme intermédiaire la gestion de crédits FSE en faveur d'opérations relevant de dispositifs dont il assure la mise en œuvre.

La description du système de gestion et de contrôle : l'organisme intermédiaire communique à l'autorité de gestion une description précise de l'organisation, des moyens et des procédures qu'il compte mettre en œuvre pour exercer ses missions.

La description du système de gestion et de contrôle est examinée par l'autorité de gestion lors de l'instruction de la demande de subvention globale puis par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles portant sur les opérations cofinancées par les Fonds structurels (CICC - Fonds Structurels). Des modifications peuvent être demandées à ces occasions.

Le descriptif du système de gestion et de contrôle est un des éléments essentiels sur lequel porte l'analyse de la capacité administrative de l'organisme candidat.



DISPOSITIF 1: ANIMATION ET PILOTAGE PLIE

<p>AXE1 COORDINATION TERRITORIALE</p>	<p align="center">FICHE ACTION 1.1. Structure d'Animation Territoriale</p>
<p>Période d'exécution</p>	<p>Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013</p>
<p>contexte, diagnostic de la situation</p>	<p>Le protocole d'accord 2010-2013 du Plan Local pour l'insertion et l'emploi du Nord Ardennes s'inscrit dans le nouveau programme opérationnel national Fonds Social Européen 2007-2013 de l'objectif « compétitivité régionale et emploi » et notamment dans son axe 3 : « Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations ».</p> <p>Conformément au Programme opérationnel National du FSE, volet « Compétitivité Régionale et emploi, axe d'intervention 3 » :</p> <p>« Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi mobilisent un ensemble de dispositifs en faveur de l'insertion afin d'organiser des parcours individualisés vers l'emploi. Les PLIE ont été construits pour répondre aux besoins et aux opportunités d'un territoire, à partir d'un diagnostic et d'un projet partagés par l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, sociaux et économiques qui sont concernés par l'insertion et l'emploi sur ce territoire. La principale fonction des PLIE est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, travailleurs handicapés...), avec un accompagnement très renforcé des bénéficiaires. Ils contribuent à la gestion des ressources humaines inemployées d'un territoire et en facilitent le recrutement par les employeurs ».</p> <p>Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Nord Ardennes est le maître d'ouvrage délégué des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale du territoire pour la mise en œuvre des politiques d'insertion professionnelle, d'emploi et de lutte contre le chômage et l'exclusion.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<p>L'action du PLIE est basée sur l'organisation de parcours individualisés pour des publics ciblés. Le plan d'actions annuel, ou programmation annuelle, est ajusté en permanence. Les priorités et les modes d'intervention qui sont mis en œuvre sont actualisés au regard des objectifs à atteindre et des besoins des publics ciblés sur le territoire. Par leur action les PLIE ont pour objectif de permettre à au moins 50% des personnes accompagnées et à l'issue de leurs parcours, de sortir positivement de l'exclusion (CDD de plus de 6 mois, CDI, création d'activité, formation qualifiante) : 42% en emploi, 8% à une solution qualifiante.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des parcours individualisés d'insertion professionnelle vers l'emploi et dans l'emploi, ▪ Apporter un soutien aux entreprises locales pour l'aide au recrutement et l'anticipation des besoins en compétences, ▪ Contribuer à la gestion des ressources humaines inemployées du territoire et en faciliter le recrutement par les employeurs ▪ Favoriser l'émergence et l'accompagnement des initiatives pertinentes dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique. ▪ Développer de nouvelles coopérations entre les acteurs économiques et les acteurs de l'insertion. ▪ Renforcer le partenariat avec les différents acteurs de l'emploi et participer à la mise en cohérence des dispositifs d'emploi et d'insertion, à l'échelon local, dans le cadre des priorités arrêtées par le Comité de pilotage.



<p>Modalités de mise en œuvre de l'action</p>	<p>L'organisation et le fonctionnement du PLIE reposent sur trois instances de régulation principales composées par le Comité de pilotage, le Comité technique, et les Commissions de validation et de suivi des parcours.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de Pilotage du PLIE se réunit deux fois par an minimum ▪ Comité technique se réunit au moins quatre fois par an ▪ Commission de Validation des Entrées et des Sorties se réunit au moins une fois/mois, Commission de Parcours se réunit au moins une fois par trimestre, Commission d'attribution des aides individuelles se réunit au moins une fois/mois
<p>moyens prévus</p>	<p>Une équipe d'appui : Direction – Assistante de Gestion Administrative La structure d'animation (d'appui) assure la conduite technique et opérationnelle du dispositif en application des orientations et des décisions définies par les différentes instances. Elle prend la forme d'une équipe chargée des fonctions de partenariat, d'animation et de développement local, de communication et de publicité, de gestion administrative; Cette équipe met en œuvre les moyens permettant de garantir la réalisation des objectifs définis par le Comité de pilotage du PLIE. Un prestataire de service : Evaluation du dispositif</p>
<p>Méthodes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formaliser les propositions pour le Comité de Pilotage et veiller à la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage, ▪ Assurer l'animation globale du dispositif et notamment des Comités Opérationnels ▪ Elaborer les procédures de suivi de la réalisation des objectifs du dispositif, ▪ Assurer la traçabilité des parcours des participants ▪ Coordonner et apporter un appui aux référents de Parcours et de la Chargée de Relation Entreprises ▪ Assurer le lien avec tous les acteurs locaux concernés... ▪ Coordonner la mission d'évaluation ▪ Organiser la Communication ▪ Assurer la Gestion administrative
<p>Outils utilisés</p>	<p>Logiciel de Gestion des Parcours (tableaux de bord) - Compte rendu de réunion, support Power point, - Création de plaquettes, et support de communication,...</p>
<p>Public cible</p>	<p>le PLIE NORD ARDENNES:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillera, plus de 350 à 400 personnes par année, exclues du marché de l'emploi, pour proposer à chacune d'elles un parcours d'insertion professionnelle personnalisé, avec un accompagnement individuel et des moyens additionnels aux mesures de "droit commun".
<p>Prestataires externes</p>	<p>Evaluation Externe Critères de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ éligibilité du projet (public et financements) - prix de la prestation - plus-value de l'action par rapport aux interventions de droit commun - engagement et volonté de l'opérateur à respecter le cahier des charges - organisation générale de l'action et contenu - méthodes, outils et techniques pédagogiques utilisés, pertinents au regard des objectifs poursuivis - les moyens matériels et humains adaptés à l'objectif poursuivi et au public ciblé
<p>Partenariat envisagé</p>	<p>Etat, Conseil Régional Champagne Ardenne, Conseil Général des Ardennes, Collectivités locales, Bénéficiaires FSE (opérateurs), Pôle emploi, Mission Locale Nord Ardennes, Structures de l'IAE, Organismes de formation, Entreprises, ...</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire des parcours cohérents qui débouchent sur un emploi durable et à la professionnalisation des acteurs, ▪ Renforcer le partenariat avec les différents acteurs de l'emploi et de développer de nouvelles coopérations entre les acteurs économiques et les acteurs de l'insertion
<p>Indicateurs de suivi et de résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs D1 D2 du PO national pour l'ensemble des participants PLIE



DISPOSITIF 2: GESTION DE PARCOURS

<p>AXE2 GESTION DES COMPETENCES TERRITORIALES</p>	<p>FICHE ACTION 2.1. Réfèrent de parcours PLIE</p>
<p>Période d'exécution</p>	<p>Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013</p>
<p>contexte, diagnostic de la situation</p>	<p>Dans le but de s'assurer d'une construction de parcours efficace et d'accroître la cohérence dans le déroulement des parcours d'insertion professionnelle, le PLIE Nord Ardennes a construit un schéma de parcours individuel qui articule le travail des opérateurs conventionnés tout au long du parcours et pendant des étapes. Les référents sont des personnes en contact direct, au sein de leurs organismes, avec les populations visées par les PLIE. Elles apportent leurs compétences, dans le cadre de dispositifs, pour la construction de parcours d'insertion individualisés pour leur accès à l'emploi.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un accompagnement transversal adapté à la situation du participant ▪ Accompagner et suivre la réalisation des parcours jusqu'à la confirmation, à 6 mois, de la sortie positive du PLIE ▪ Maintenir les participants dans une dynamique de progression tout au long du parcours ▪ Proposer aux participants de prendre part à des temps collectifs ▪ Réduire et optimiser les temps d'attente entre 2 étapes ▪ Assurer le suivi administratif des participants du PLIE
<p>Modalités de mise en œuvre de l'action</p>	<p>- La présentation du dispositif aux participants</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>adhésion/d'engagement volontaire de la personne dans un parcours d'insertion professionnelle, renforcé et personnalisé</i> ▪ <i>rôle de l'Europe et des financements européens dans le dispositif du PLIE</i> <p>- Un diagnostic partagé, formalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en évidence les potentiels et les freins périphériques à l'emploi. ▪ formaliser dans le dossier du participant PLIE. ▪ élaborer conjointement avec le participant, un plan d'actions réaliste et progressif, au vu de sa situation globale. <p>- Un accompagnement renforcé personnalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Articulation temps individuels et temps collectifs ▪ mobilisation des étapes ▪ suivi en étapes, en formation, dans l'emploi
<p>moyens prévus</p>	<p>Réfèrent de Parcours - Appel à projets – Cahier des charges</p>
<p>Méthodes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier les problématiques du participant, et coordonner ses démarches de recherches d'emploi ▪ mobiliser toutes les compétences, réseaux et moyens nécessaires, pour permettre un accès et un maintien dans l'emploi ▪ rendre acteur, le participant, de son parcours ▪ permettre d'avoir un accès direct aux offres d'emploi ▪ créer une dynamique de groupe entre les participants ▪ mobiliser des actions (ou étapes) opportunes, évaluer régulièrement les actions menées avec les opérateurs d'étapes. ▪ assurer le suivi dans l'emploi pendant 6 mois après l'intégration
<p>Outils utilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic et plan d'actions (formalisé et réactualisé tout au long du parcours) - Dossier de candidature PLIE (présenté en commission d'entrée PLIE) - Contrat d'engagement PLIE (signé lors d'un entretien diagnostic) - Fiches étape, Fiches sortie PLIE - Demandes d'aides individuelles - Tout autre outil permettant de suivre l'avancement du parcours du participant



<p>Public cible</p>	<p>Le PLIE s'adresse aux personnes s'engageant dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi et relevant d'un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les personnes résidant sur le territoire du PLIE et dont la qualification ou la formation sont obsolètes, et qui sont, par ailleurs demandeurs d'emploi sans activité depuis un an au moins - bénéficiaires du RSA - reconnus en qualité de travailleurs handicapés - bénéficiaires d'autres minima sociaux. <p>Pour compléter ces critères administratifs, des critères de situation permettront de mieux circonscrire le profil des bénéficiaires les primo arrivants - les femmes, en particulier lorsqu'elles sont chefs de famille monoparentale - les personnes âgées de 50 ans et plus - les habitants des Zones Urbaines Sensibles (ZUS).</p>
<p>Prestataires externes</p>	
<p>Partenariat envisagé</p>	<p>Pôle emploi, Mission Locale Nord Ardennes, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Collectivités locales, Associations, SIAE, Entreprises, Organismes de formation,....</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Le taux de sortie positive des participants en fin de parcours PLIE est de 50% (42% en emploi et 8% en formation qualifiante) La qualité des sorties devra respecter la notion d'insertion durable, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les CDI, les CDD de plus de 6 mois, ▪ les missions en intérim de plus de 6mois (ou 900 heures/an), ▪ les Contrats d'apprentissage, les Contrats en alternance et les CIE, ▪ les formations qualifiantes et/ou diplômantes
<p>Indicateurs de suivi et de résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs D1 D2 du PO national pour l'ensemble des participants PLIE ▪ Autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs



DISPOSITIF 2: GESTION DE PARCOURS

AXE4 FORMATION	FICHE ACTION 4.1. Structure d'Appui à la Professionnalisation
Période d'exécution	Du 1 ^{er} mars 2011 au 31 décembre 2013
contexte, diagnostic de la situation	<p>Dépourvus face à des dispositifs méconnus, de nombreux salariés redoutent de se pencher sur un projet de formation qui leur paraît d'emblée trop complexe. Effectivement cela nécessite un peu de temps, de méthodologie et de concentration pour élaborer un projet réaliste et trouver les moyens de le mettre en œuvre. Pourtant, c'est l'occasion de réfléchir sur soi, son parcours, se fixer des objectifs et finalement de redonner un sens à son investissement quotidien. La formation est un instrument privilégié pour permettre aux participants de déployer une stratégie personnelle et professionnelle.</p> <p>Selon que l'on souhaite : faire reconnaître ses compétences, se perfectionner, obtenir un diplôme, se réorienter ou tout simplement faire le point sur ses compétences, les démarches et les dispositifs de formation ne sont pas les mêmes.</p>
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ permettre l'accès à des actions de formation visant la professionnalisation et l'insertion professionnelle des participants ▪ intégrer un cursus qualifiant ou accéder à l'emploi ▪ recenser et faire émerger les besoins en formation en se basant sur le diagnostic local, les besoins des entreprises.
Modalités de mise en œuvre de l'action	<p>Demande d'aide effectuée par les référents de parcours et/ou d'étapes Traitement des demandes – Commission d'Attribution des Aides Financières Achats de prestations de formation (Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics) Suivi des réalisations</p>
moyens prévus	Equipe d'Animation Territoriale (Direction et Assistante)
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ élaborer une stratégie, pour choisir le parcours et l'action de formation dont la durée, les modalités de mise en œuvre et les possibilités de financement conviendront le mieux au projet des participants et/ou aux besoins identifiés dans les entreprises.
Outils utilisés	Logiciels bureautiques et de suivi des parcours
Public cible	Participants PLIE
Prestataires externes	Organismes de formation (Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics)
Partenariat envisagé	Etat - Conseil Régional – Conseil Général – Collectivités locales - Pôle emploi – Mission Locale Espace Métiers – OPCA – SIAE - ...
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ poursuite en formation qualifiante ▪ accès à l'emploi
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs D1 D2 du PO national pour l'ensemble des participants PLIE ▪ Autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs



DISPOSITIF 2: GESTION DE PARCOURS

<p>AXE5 ACCES A L'EMPLOI</p>	<p>FICHE ACTION 5.1. Mobilisation des Acteurs Economiques</p>
<p>Période d'exécution</p>	<p>Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013</p>
<p>contexte, diagnostic de la situation</p>	<p>Partout où le chômage reste important et s'inscrit dans la durée, il se transforme en situation d'exclusion, pour les personnes les plus fragiles. Des problèmes d'insertion professionnelle (faible niveau de formation initiale, absence de projet professionnel, manque de connaissance du monde du travail, absence de réseaux et de soutien,) se cumulent à des problèmes sociaux.</p> <p>Ces difficultés n'enlèvent en rien le fait que bon nombre de ces personnes aient une motivation et un potentiel. Les partenaires du PLIE misent sur cette analyse et s'engagent à accompagner vers et dans l'emploi toute personne ayant ce potentiel et cette motivation, avec ou sans expérience professionnelle, quel que soit son niveau de formation. Ces personnes ont besoin d'un soutien individuel qui s'inscrira dans le temps pour aboutir au retour à l'emploi.</p> <p>Le rapprochement de l'offre et de la demande de compétences n'est pas un mouvement naturel. Il appelle du temps, de l'imagination, du professionnalisme, des moyens notamment en direction des personnes en situation d'exclusion.</p> <p>Le recrutement et l'intégration sont des moments sensibles qui nécessitent une attention soutenue et réclament un investissement en temps pour s'assurer de leur réussite.</p> <p>L'enjeu consiste à réaliser une ingénierie et une collaboration sur l'acquisition, le maintien et le développement de compétences des personnes qu'il faut savoir accompagner jusqu'à l'emploi et dans l'emploi.</p> <p>Le renforcement des relations des PLIE avec les milieux économiques locaux doit favoriser le débouché dans l'emploi (amélioration de la gestion de fin de parcours), et favoriser une bonne adéquation des parcours des publics aux possibilités réelles d'emploi, mais aussi doit élargir la gamme des itinéraires possibles au sein des entreprises.</p> <p>La bonne intégration d'un salarié est un enjeu majeur et partagé. C'est un gage d'efficacité pour l'entreprise.</p> <p>Dans la perspective d'un lien renforcé avec le monde économique, les actions proposées doivent permettre aux personnes de développer leurs savoirs et compétences sur un poste de travail, d'engager un parcours qualifiant sur des métiers proposant des opportunités d'emploi, et de favoriser l'intégration des salariés par une meilleure connaissance des métiers, la création de sas vers l'entreprise, le renforcement de compétences complémentaires en lien avec un poste de travail.</p> <p>Les actions mises en place se feront en lien avec outils déployés par le Service aux Entreprises du PLIE et pourra s'articuler une offre de formation.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la découverte des métiers offrant des opportunités d'insertion professionnelle. - Proposer des actions de mises en situation de travail, de rencontres avec des employeurs, ... - Préparer à la prise de poste, acquisition des codes et usages de l'entreprise dans la perspective d'embauche : actions en amont de la prise de poste en vue de la préparation, création de « sas » vers l'entreprise, sensibilisation aux codes et usages de l'entreprise en vue d'embauche. - Développer l'Intermédiation d'Entreprises : constitution d'un réseau d'entreprises partenaires, placement des participants du PLIE et si besoin appui spécifique sur poste de travail, valorisation des compétences et qualités professionnelles acquises par les participants du PLIE durant leurs parcours d'insertion, coopération avec les entreprises pour apport de réponses en ressources humaines.



Modalités de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - La prospection des entreprises, l'identification des besoins des publics en coordination avec le « Service aux entreprises » PLIE. - Favoriser une communication directe à l'attention des publics sur les offres d'emploi et les actions de préparation et d'accès à l'emploi. - Coopération et contractualisation avec les employeurs - Modalités d'intervention et de concertation tripartite : employeur/tuteur, participant, référent - Mobilisation des aides à l'emploi, des actions de formation et des outils d'aide à la ressource humaine.
moyens prévus	Chargé de Mission Relations Entreprises
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux inscrire le PLIE dans une stratégie territoriale intégrée combinant les volets économiques, environnementaux et sociaux au profit de la création d'emplois et de l'accès à l'emploi, au travers du soutien apporté au développement des entreprises, notamment en leur facilitant le recrutement des personnels dont elles ont besoin pour leur implantation et / ou leur développement ; ▪ Consolider les outils locaux de rapprochement entre l'offre et la demande de travail par la mise en œuvre d'outils mutualisés et intégrés de collecte et de diffusion des offres, de mise en relation et de suivi dans l'emploi, en s'appuyant notamment sur l'utilisation des TIC pour les participants susceptibles de subir la fracture numérique (RSP). ▪ Organiser l'intervention du PLIE comme intermédiaire du marché du travail dans une logique de développement des compétences et de lutte contre la précarité. ▪ Offrir un accompagnement RH individualisé pour les entreprises partenaires, en contrepartie d'emploi de qualité.
Outils utilisés	<p>Le logiciel ABC</p> <p>L'utilisation des mesures d'adaptation à l'emploi</p> <p>La mobilisation des outils de formation</p>
Public cible	Entreprises - Participants PLIE
Prestataires externes	
Partenariat envisagé	Service Public de l'Emploi, SIAE, Espace Métiers, Collectivités, Entreprises,....
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la connaissance des métiers et des contextes professionnels ▪ Implication de l'encadrement intermédiaire dans les actions visant à l'intégration des nouveaux salariés. ▪ Mobilisation du partenariat
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs D1 D2 du PO national pour l'ensemble des participants PLIE ▪ Autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs



DISPOSITIF 2: GESTION DE PARCOURS

AXES ACCES A L'EMPLOI	FICHE ACTION 5.2. Insertion par l'activité
Période d'exécution	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013
contexte, diagnostic de la situation	<p>L'Insertion par l'Activité Economique se distingue de la formation par sa fonction de production, puisque les salariés concourent par leur travail à la réalisation d'un bien ou d'un service, marchand ou non. La réflexion du PLIE se centre aujourd'hui sur les ACI (atelier et chantier d'insertion). Il s'agit, au travers de cet outil de viser la consolidation de l'IAE dans son rôle de tremplin vers le marché de l'emploi et sur son inscription dans une stratégie territoriale intégrée combinant les volets économiques, environnementaux et sociaux au profit de la création d'emplois et de l'accès à l'emploi.</p> <p>Le PLIE est un plan, il est également en capacité d'inscrire des actions afin de les intégrer et de valoriser l'intérêt du projet pour répondre à un parcours pour les personnes plus éloignées de l'accès à l'emploi en secteur marchand.</p> <p>Le PLIE portera une attention particulière aux actions permettant la préparation des personnes à la sortie des postes d'insertion, des contrats aidés tels que les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les mises à disposition par les associations intermédiaires, les contrats d'insertion des entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion ... pour les amener vers un emploi durable.</p>
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - L'apprentissage de nouvelles compétences professionnelles ou la mobilisation dans une démarche de progression professionnelle - Le réentraînement aux rythmes de travail et l'apprentissage des codes et usages de l'entreprise - Préparer la sortie des postes d'insertion en favorisant une intégration rapide sur un emploi classique
Modalités de mise en œuvre de l'action	Les bénéficiaires/opérateurs mettent en place un encadrement technique nécessaire à l'accomplissement des missions professionnelles confiées aux salariés en insertion, la réalisation d'actions de formation et la mise en place d'actions d'accompagnement professionnel en relation avec les partenaires assurant la prescription et le suivi du parcours d'insertion de la personne.
moyens prévus	<ul style="list-style-type: none"> - Les organismes de formation et le service public de l'emploi, notamment pour faciliter l'évaluation des acquis et des compétences - Le secteur économique traditionnel
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> - Une phase de mobilisation à la prise de poste : accompagnement de la personne dans son apprentissage des règles établies dans le monde du travail, - Une phase d'adaptation : permettre l'accès à des actions de formation visant la professionnalisation et l'insertion professionnelle des salariés - Une phase de préparation à la sortie : permettre l'accès des participants à un contrat CDD, intérim, intérim d'insertion...
Outils utilisés	
Public cible	<p>Les personnes entrant dans ce type d'opérations sont majoritairement en phase de professionnalisation.</p> <p>Il s'agit d'une étape, sous tutorat, avant l'accès au secteur marchand.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participant en poste d'insertion en SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique), en contrat à durée déterminée d'insertion ou contrat classique - Personne ayant un objectif professionnel à valider et/ou à concrétiser
Prestataires	
Partenariat envisagé	Service Public de l'Emploi, SIAE, Espace Métiers, Collectivités, Entreprises,....



Résultats attendus	remobiliser le public sur le plan social et professionnel.
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none">▪ Indicateurs D1 D2 du PO national pour l'ensemble des participants PLIE▪ Autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs



DISPOSITIF 2: GESTION DE PARCOURS

AXE5 ACCES A L'EMPLOI	FICHE ACTION 5.3. Actions spécifiques
Période d'exécution	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013
contexte, diagnostic de la situation	FICHE ACTION 5.3. Actions spécifiques :
Objectifs visés	
Modalités de mise en œuvre de l'action	
moyens prévus	
Méthodes	
Outils utilisés	
Public cible	
Prestataires	
Partenariat envisagé	
Résultats attendus	
Indicateurs de suivi et de résultats	



DISPOSITIF 3 : ASSISTANCE TECHNIQUE

<p>AXE 6 GESTION DE LA CONVENTION SUBVENTION GLOBALE FSE</p>	<p align="center">FICHE ACTION 6.1. Structure de Gestion et de Contrôle</p>				
<p>Période d'exécution</p>	<p>Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013</p>				
<p>contexte, diagnostic de la situation</p>	<p>Une part des crédits alloués par la Commission européenne au programme opérationnel est réservée aux opérations de mise en œuvre du programme lui-même afin de cofinancer les dépenses liées aux tâches de gestion et de contrôle qui incombent aux services gestionnaires : communication, gestion administrative et financière, contrôles, évaluation, ...</p> <p>Les fonctions qui peuvent être cofinancées au titre des crédits d'assistance technique sont limitées par les dispositions de l'article 46 du règlement général n°1083/2006 et par le programme opérationnel (axe 5) tel qu'approuvé par Décision n°C(2007)3396 du 9 juillet 2007. L'opportunité du financement de ces dépenses et l'appréciation de leur éligibilité relèvent de la responsabilité de l'autorité de gestion concernée, après avis du Comité de programmation compétent, dans la limite des crédits disponibles.</p> <p>L'organisme intermédiaire assure l'ensemble des activités de gestion et de contrôle des dispositifs cofinancés par le FSE. Ces activités sont réalisées dans les conditions prescrites par les textes communautaires, le programme opérationnel, les circulaires ministérielles et les recommandations de la CICC - Fonds structurels. Pour ce faire, l'organisme intermédiaire s'appuie sur l'ensemble des procédures et outils définis et mis à disposition par l'État.</p> <p>Dans le cadre de la gestion de subvention globale, il s'agit de mobiliser des crédits d'assistance technique afin d'effectuer les tâches liées à la gestion des crédits d'intervention et d'assurer le contrôle qualité du système gestion.</p>				
<p>Objectifs visés</p>	<p>Assurer une partie des tâches de gestion et de contrôle relevant de la compétence d'une autorité de gestion</p>				
<p>Modalités de mise en œuvre de l'action</p>	<p>Les tâches confiées au bénéficiaire de la subvention globale, sont :</p> <p>Tâches de gestion des dossiers d'opérations</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="448 1285 600 1473"> <p>Phase « amont »</p> </td> <td data-bbox="600 1285 1493 1473"> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'appel à projet, 2. l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets, 3. le dépôt et la recevabilité des dossiers de demande de subvention, 4. l'instruction des demandes de subvention, 5. la programmation/la sélection des projets, 6. l'engagement juridique/le conventionnement des bénéficiaires, </td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1473 600 1630"> <p>Phase « aval »</p> </td> <td data-bbox="600 1473 1493 1630"> <ol style="list-style-type: none"> 7. la gestion et le suivi de la réalisation des opérations, 8. le contrôle de service fait, y compris les visites sur place, 9. le paiement des bénéficiaires, 10. l'archivage, </td> </tr> </table> <p>Tâches de suivi et de pilotage général de la subvention globale</p> <ul style="list-style-type: none"> • renseignement des données techniques et financières dans PRESAGE • contrôles qualité gestion • suivi financier et déclaration des dépenses de la subvention globale • pilotage qualitatif et quantitatif des dispositifs cofinancés, renseignement des indicateurs • rédaction d'un rapport annuel d'exécution • rédaction d'un rapport annuel sur les contrôles réalisés par l'organisme intermédiaire (contrôle de service fait et contrôle qualité gestion) et sur les suites réservées aux constats de l'ensemble des contrôles • participation aux comités de suivi, de l'évaluation et de programmation compétents 	<p>Phase « amont »</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. l'appel à projet, 2. l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets, 3. le dépôt et la recevabilité des dossiers de demande de subvention, 4. l'instruction des demandes de subvention, 5. la programmation/la sélection des projets, 6. l'engagement juridique/le conventionnement des bénéficiaires, 	<p>Phase « aval »</p>	<ol style="list-style-type: none"> 7. la gestion et le suivi de la réalisation des opérations, 8. le contrôle de service fait, y compris les visites sur place, 9. le paiement des bénéficiaires, 10. l'archivage,
<p>Phase « amont »</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. l'appel à projet, 2. l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets, 3. le dépôt et la recevabilité des dossiers de demande de subvention, 4. l'instruction des demandes de subvention, 5. la programmation/la sélection des projets, 6. l'engagement juridique/le conventionnement des bénéficiaires, 				
<p>Phase « aval »</p>	<ol style="list-style-type: none"> 7. la gestion et le suivi de la réalisation des opérations, 8. le contrôle de service fait, y compris les visites sur place, 9. le paiement des bénéficiaires, 10. l'archivage, 				



moyens prévus	Gestionnaire d'opérations FSE Contrôleur de Gestion (Contrôle Qualité Gestion) Directeur APNA Prestataire externe pour les opérations internes et Contrôle Qualité Gestion
Méthodes	<p>Voir le Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - La <u>gestion et le contrôle des opérations</u> : information des bénéficiaires potentiels, des participants aux opérations et du public, l'animation des dispositifs, l'appui au montage et la réception des dossiers, l'instruction, la sélection, la notification du montant de l'aide au bénéficiaire, l'établissement de l'acte attributif, le suivi de l'exécution de l'opération, le recueil et le renseignement des indicateurs d'évaluation, le contrôle du service fait, le paiement et l'archivage du dossier complet. - Recueil et renseignement dans Présage (outil informatisé de suivi du programme opérationnel) de l'ensemble des informations nécessaires au pilotage, à la gestion et au contrôle des opérations et de la subvention globale. - La sélection des opérations aidées par le FSE au titre de la subvention globale, dans le respect des critères d'éligibilité définis par la réglementation communautaire, les textes nationaux de références et par le partenariat régional. - La participation aux comités de programmation pour y présenter les projets relevant de la subvention globale pour avis consultatif préalable et rendre compte régulièrement de l'exécution des opérations qu'il sélectionne. Participation au Comité de suivi. - La responsabilité de la gestion financière des crédits communautaires confiés. Mettre en paiement l'aide communautaire, s'assurer de l'engagement et du paiement effectif des autres cofinancements nationaux mobilisés sur les opérations et collecter les pièces justificatives correspondantes. Mettre en place un système approprié de suivi des montants versés aux bénéficiaires pour chaque opération ; assurer, par une séparation adéquate au sein de la comptabilité, une traçabilité des flux financiers (entrées et sorties) liés à la gestion de la subvention globale. - Réaliser des contrôles qualité gestion au sein des services, afin d'assurer la qualité du fonctionnement du système de gestion et de contrôle (selon les recommandations de l'autorité de gestion et de la Commission interministérielle de coordination des contrôles, autorité d'audit du Programme opérationnel).
Outils utilisés	Outil mis à disposition par l'Etat
Public cible	Bénéficiaires FSE
Prestataires externes	Prestataire : Instruction et Contrôle des opérations internes APNA Prestataire : Contrôle Qualité Gestion
Partenariat envisagé	Services de l'Etat
Résultats attendus	Amélioration qualité en matière de gestion des crédits communautaires
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs D1 D2 du PO national pour l'ensemble des participants PLIE ▪ Rapport Annuel d'Exécution et rapport sur les contrôles



Autres actions intégrées à la démarche PLIE

DISPOSITIF 2: GESTION DE PARCOURS PLIE

AXE3 - ACTIONS PERIPHERIQUE A L'EMPLOI

Les organismes support des PLIE peuvent être amenés à sélectionner un organisme chargé de gérer une opération visant à l'accompagnement des participants et prenant la forme d'une dotation budgétaire non pré affectée.

Cette dotation a pour objet de financer différentes prestations susceptibles de lever des freins matériels à l'accès des participants aux parcours d'inclusion, notamment des aides aux transports, des aides à la garde d'enfants, formations préalables à la poursuite du parcours vers l'emploi ...

L'organisme sélectionné à ce titre attribue des aides selon les besoins individuels identifiés au regard des parcours prescrits.

La Commission de d'Attribution des Aides Individuelles Financières :

Les aides individuelles attribuées par le PLIE Nord Ardennes à ses participants doivent permettre de lever certaines difficultés financières liées à une entrée en formation ou à une reprise d'activité.

Ces aides financières doivent demeurer ponctuelles et ne doivent en aucun cas se substituer à celles existantes auxquelles les participants du PLIE peuvent prétendre du fait d'un statut spécifique (Brsa, Jeunes, Travailleurs Handicapés,...).

Ces aides ne peuvent être versées qu'après notification de l'accord par le représentant du PLIE, suite à l'instruction du dossier par les référents du PLIE et sa validation par le PLIE lors de la Commission d'Attribution des Aides Financières Individuelles.

Action non prise en compte dans le plan de financement du PLIE



DISPOSITIF 2: GESTION DE PARCOURS

AXE4 FORMATION	FICHE ACTION 4.1. Formation Qualifiante et diplômante
Période d'exécution	Du 1 ^{er} mars 2011 au 31 décembre 2013
contexte, diagnostic de la situation	<p>Une formation est un dispositif permettant de concilier contraintes personnelles avec objectif final, le niveau de qualification initial, mais aussi les droits en matière de formation. Pour ce faire, en deux étapes ; établir tout d'abord un état des lieux de l'offre de formation et ensuite, sélectionner la plus appropriée aux participants.</p> <p>Il faut distinguer d'une part les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), délivrés à l'échelle d'un secteur d'activité, des diplômes (Education nationale, affaires sociales, jeunesse et sports, agriculture) et titres homologués (Ministère du travail).</p> <p>L'objectif principal du PLIE est de favoriser l'accès à l'emploi de ses participants, l'accès à la qualification reste un des objectifs mais pour une infime partie des participants (40 sur 4 ans).</p>
Objectifs visés	Qualification des participants PLIE
Modalités de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation de Projet de Formation ▪ Positionnement sur des actions de formations (droit commun) ▪ Suivi et évaluation du parcours de formation
moyens prévus	Offre de formation du Plan Régional de Formation Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ élaborer une stratégie personnelle, pour choisir le parcours et l'action de formation dont la durée, les modalités de mise en oeuvre et les possibilités de financement conviendront le mieux au projet des participants. ▪ Confirmer le projet professionnel en faisant le point sur les motivations et en explorant la réalité des emplois potentiels (confrontation au marché du travail), <ul style="list-style-type: none"> - de repérer les atouts et les manques du participant pour accéder à la formation correspondant au métier choisi, - de définir le parcours de formation, - de préparer la réalisation effective du projet (balisage du parcours – détermination des étapes)
Outils utilisés	
Public cible	Participants PLIE
Prestataires externes	
Partenariat envisagé	Etat - Conseil Régional – Conseil Général – Collectivités locales - Pôle emploi – Mission Locale Espace Métiers ...
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ obtention d'une qualification ▪ accès à l'emploi
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs D1 D2 du PO national pour l'ensemble des participants PLIE ▪ Autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Action non prise en compte dans le plan de financement du PLIE